

Auxiliaire de puériculture H/F

Auxiliaire de puériculture territorial

Organisme émetteur : Ville de Versailles

Référence : 2025-VERSAILLES-62

Localisation du poste : Versailles

Direction concernée

PETITE ENFANCE

Domaine d'activité

Enfance et famille

Service concerné

PETITE ENFANCE

Catégorie du poste

B

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Votre mission :

- Accueillir l'enfant et sa famille tout au long de la journée.
- Prendre soin de l'enfant en fonction de son âge et de ses besoins
- Garantir la sécurité, l'hygiène et veiller au bien-être de chaque enfant.
- S'engager dans les projets de l'établissement
- Participer à la cohésion de l'équipe et au développement de relations professionnelles harmonieuses et d'une ambiance sereine au sein de la crèche.

Ce que nous recherchons chez vous :

- Un Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture
- De la bienveillance, de la patience et de l'empathie
- Un sens des responsabilités et de l'organisation
- Un esprit d'équipe et le sens de l'écoute
- Le sens du service public

Ce que nous vous offrons :

- Un environnement de travail stimulant et bienveillant
- Un projet éducatif qui laisse place à la créativité
- Des équipes compétentes et engagées
- Des opportunités de formation et d'évolution professionnelle
- L'appui d'une équipe pluridisciplinaire pour un soutien aux pratiques et à l'accompagnement des enfants

Votre profil

Formation

Formation :

Vous êtes titulaire du diplôme d'Auxiliaire de Puériculture

Expérience antérieure souhaitée :

Vous êtes débutante ou avec une première expérience en structure petite enfance ou à l'hôpital

Savoir faire :

Vous connaissez et respectez les besoins fondamentaux de l'enfant et savez observer l'enfant et travailler la juste distance

Savoir être :

On vous reconnaît comme qualités principales, le sens de l'accueil, des capacités d'adaptation, et un très bon esprit d'équipe. Vous êtes aussi flexible, avec un bon sens de l'organisation et avez le sens des responsabilités

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Cycle de travail :

Selon les établissements plusieurs cycles de travail sont proposés :

- Temps de travail annualisé : congés une semaine à chaque période de vacances scolaires, 2 semaines à Noël et 6 semaines l'été
- 39h hebdomadaires : 25 jours de congés, 23 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année
- Parcours professionnel évolutif par le biais d'accompagnement de formations
- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)